

Ce communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE



INITIEE PAR LA SOCIETE



KOKUSAI PULP & PAPER CO., LTD.

PRESENTEE PAR



ODDO BHF

ETABLISSEMENT PRESENTATEUR ET GARANT

COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE KOKUSAI PULP & PAPER CO., LTD

PRIX DE L'OFFRE

0,90 euros par action Antalis

DUREE DE L'OFFRE

Dix (10) jours de négociation



Le présent communiqué a été établi et diffusé par la société Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd en application des dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de la présente offre publique d'achat simplifiée, le nombre d'actions non présentées à l'offre publique par les actionnaires minoritaires de la société Antalis ne représenterait pas plus de 10% du capital ou des droits de vote de la société Antalis, Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de cette offre publique, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du code monétaire

et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée de 0,90 euros par action, nette de tous frais, afin de se voir transférer les actions Antalis non apportées à la présente offre publique.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 13 octobre 2020, apposé le visa n° 20-510 en date du 13 octobre 2020, sur la note d'information de Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'Antalis non encore détenues par Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd.

Le document « Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd » a été déposé auprès de l'AMF le 13 octobre 2020 et mis à la disposition du public le 14 octobre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd et la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Antalis (www.antalis.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès d'Antalis (8, rue de Seine, 92100 Boulogne Billancourt) et d'ODDO BHF SCA (12, boulevard de la Madeleine – 75440 Paris Cedex 09).

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente de titres Antalis. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes. Ni Kokusai Pulp & Paper Co., Ltd, ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué.